



CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT EN VUE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (en application de l'art. L6353-3 du Code du travail)

ENTRE LES SOUSSIGNES :

1 – D'une part, **LA LIGUE DE NORMANDIE DE JUDO (LJN Formation)**,

N° SIRET : 313 388 308 00022

Déclaré sous le numéro 25140233614 auprès du préfet de Normandie

Dont le siège social se situe 5 rue Guyon de Guercheville – Hérouville-Saint-Clair (14200)

Représenté par M. Jean MESNILDREY, Président de la LIGUE DE NORMANDIE DE JUDO et de l'Organisme de Formation

Ci-dessous désigné le prestataire,

2 – et d'autre part, **Madame / Monsieur**

Résident(e)

ci-dessous désigné le candidat,

est conclu le contrat suivant, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Art. 1. – Objet du contrat :

Le candidat vise l'obtention de la certification suivante : En exécution du présent contrat, le prestataire s'engage à organiser l'accompagnement du candidat à la préparation de la validation des acquis de son expérience en vue de l'obtention de la certification visée, dans les conditions fixées par les articles suivants.

Art. 1. – Caractéristiques des prestations d'accompagnement

Les prestations d'accompagnement, mises en œuvre dans le cadre de ce contrat, relèvent des types d'actions de formation entrant dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue définis à l'article L6313-1 du Code du travail. L'accompagnement a pour objectif d'apporter une aide méthodologique au candidat à la VAE pour élaborer son dossier de VAE et, le cas échéant, pour le préparer à l'entretien avec le jury de VAE ainsi qu'à la mise en situation professionnelle.

La prestation comprend :

- Un entretien de positionnement préalable d'une heure pour déterminer les besoins d'accompagnement du candidat ;
- Un accompagnement individualisé et d'ateliers pédagogiques collectifs (Pascal GUILLEMANT – pascal.guillemant@univ-lehavre.fr / 06.76.87.15.75)
- Une présentation à l'examen ;



Sa durée totale est fixée à :heures.

Art 3. – Organisation de la prestation d'accompagnement :

Le présent contrat prend effet à compter du, pour s'achever au La prestation doit se dérouler au cours de cette période de validité.

L'accompagnement aura lieu dans les locaux de la Ligue de Normandie de Judo ainsi que les locaux utilisés pour les sessions de formation (CRJS de Petit-Couronne 76650), ou en visioconférence.

Les conditions générales dans lesquelles l'accompagnement est réalisé, notamment les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre par le prestataire, sont les suivantes :

- Entretiens ou ateliers pédagogiques en présentiel entre l'accompagnant et le candidat d'une durée de 1h à 3h. Echelonné dans le temps suivant l'avancée des travaux du candidat ;
- Echanges par mail, téléphone et visioconférence entre les sessions de travail en présentiel pour répondre aux interrogations ponctuelles du candidat pendant la période couverte par le présent contrat.

Les diplômes, titres ou références de la personne chargée de l'accompagnement sont indiqués ci-dessous :

Nom de la personne chargée de l'accompagnement :

Diplômes, titres ou références : DESJEP judo-jujitsu, CTF ligue de Normandie

En cas de force majeure imposant un changement d'accompagnateur (maladie, décès, contraintes professionnelles...), un autre accompagnant qualifié sera proposé au candidat et un avenant sera rédigé à ce présent contrat pour préciser ce changement.

Art 4. – Délai de rétractation :

À compter de la date de signature du présent contrat, le candidat dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter. Il en informe le prestataire par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du candidat.

Art 5. – Dispositions financières :

Le prix de la prestation d'accompagnement est fixé à..... euros et comprend les frais de présentation à l'examen dont le montant s'élève à 50 €.

Le candidat s'engage à verser au prestataire la totalité du prix susmentionné ou une partie du prix susmentionné à hauteur deeuros. La différence d'un montant de euros est acquittée par (nom et adresse du financeur).

Art 6. – Modalités de paiement :

Les modalités de paiement de la somme susmentionnée de.....euros incombant au candidat sont les suivantes :

- soit un versement d'un montant de euros correspondant à la totalité des sommes dues ;



- soit le candidat souhaite un échelonnement (en 3 fois) au fur et à mesure du déroulement de l'accompagnement, selon le calendrier ci-dessous :

..... euros le/...../ 202... ; euros le /..... / 202... ; euros le /..... / 202...

Le paiement est effectué par virement bancaire, chèque ou prélèvement automatique, à l'ordre du prestataire (Ligue de Normandie de Judo).

- Financement par l'organisme....., détails.....

Art 7. – Résiliation du contrat :

a) En cas de résiliation par le candidat du présent contrat par suite de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

b) En cas de cessation anticipée de la prestation du fait du prestataire ou d'abandon du candidat, pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : la totalité des frais engagés par la partie qui n'est pas à l'origine de la résiliation sont remboursés par la partie à l'origine de la résiliation anticipée.

Art 8. – Cas de litige :

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal judiciaire de Caen sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Hérouville-Saint-Clair, le.....

Pour le candidat

(Nom et prénom du signataire)

Signature

Pour l'organisme de formation (Nom et qualité du signataire)

Signature et cachet